

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1023<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 9 juin 2009,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont;; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Jean-Pierre Blondin, M. Richard Dumont, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. Raymond Lalonde, M. François Prince; les étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : M. Pierre Chenard.

INVITÉS : M. Christian Baron, directeur, Département de biochimie de la Faculté de médecine, pour les délibérations CE-1023-6.1, CE-1023-6.2 et CE-1023-7.3; Mme Chantal Dumoulin, professeure adjointe, École de réadaptation de la Faculté de médecine, pour la délibération CE-1023-6.3; Mme Francine Gratton, vice-doyenne aux cycles supérieurs et à la recherche de la Faculté des sciences infirmières, pour les délibérations CE-1023-6.5, CE-1023-6.6 et CE-1023-6.7; M. André Vrins, vice-doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, pour la délibération CE-1023-7.1; M. Aouni A. Lakis, professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'École Polytechnique, pour la délibération CE-1023-7.2.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo ; les doyens : Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Stéphane Vachon; des étudiants : M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle; la secrétaire générale, Mme Francine Verrier.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

Le président fait part des éléments d'information suivants relativement à la composition de la Commission des études. Lors de sa 552<sup>e</sup> séance tenue le 1<sup>er</sup> juin dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée universitaire, a nommé MM. Éloi Lafontaine Beaumier, Xavier Fabian et Alexandre Beaupré-Lavallée membres étudiants à la Commission des études (CU-552-8.1.1; AU-509-9). M. Jean-Claude Breton a été nommé doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, et M. Jean Sirois a été nommé administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de médecine vétérinaire; ces personnes siègent à la Commission comme membres d'office. M. Jean-Louis Richer a été nommé directeur général de la Direction générale des Services aux étudiants—SAÉ (à compter du 15 juin); il siègera à la Commission à titre de membre observateur.

Par ailleurs, le président signale que Mme Nicole Dubreuil ayant terminé son mandat de vice-doyenne à la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, elle quitte son poste à la Commission des études, où elle siégeait à titre de membre nommée par le Conseil, en sa qualité d'officier de la FESP; le président souligne la contribution importante de Mme Dubreuil aux travaux de la Commission au cours de son mandat.

Le président souligne également la présence de M. Pierre G. Lafleur, représentant du directeur de l'École Polytechnique à la Commission des études, de retour après une période de convalescence.

CE-1023-1

ORDRE DU JOUR

CE-1023-1

On prend note que l'ordre de présentation des projets inscrits aux points 6 et 7 variera selon la disponibilité des différents invités. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1022<sup>e</sup> séance tenue le 12 mai 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations relatives à la nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle, à la Sous-commission des études supérieures, et au Conseil des études de premier cycle
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1. Faculté de médecine  
Département de biochimie
    - Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie); création des options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*
  - 6.2. Faculté de médecine  
Département de biochimie
    - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (bio-informatique)
  - 6.3. Faculté de médecine  
École de réadaptation
    - Création d'un Microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne
  - 6.4. Faculté des sciences de l'éducation  
Département de psychopédagogie et andragogie
    - Création d'un Microprogramme « Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers »
  - 6.5. Faculté des sciences infirmières
    - Création d'un Microprogramme « Développement des pratiques infirmières »
  - 6.6. Faculté des sciences infirmières
    - Modification à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire « Pratique infirmière avancée »; modification du libellé pour « Soins spécialisés »
  - 6.7. Faculté des sciences infirmières
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières)
  - 6.8. HEC Montréal
    - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de MBA (administration des affaires)
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1. Faculté de médecine vétérinaire
    - Création du programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments
  - 7.2. École Polytechnique
    - Création d'un programme de Baccalauréat en ingénierie : Génie aérospatial
  - 7.3. Faculté des arts et des sciences  
Département de biochimie
    - Refonte du programme de Baccalauréat spécialisé en biochimie
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1023-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1022<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1023-2

Le président prend note d'une remarque sur l'ordre de présentation de la liste des présences selon les catégories de membres, dans le procès-verbal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1022<sup>e</sup> séance tenue le 12 mai 2009, tel que présenté.

CE-1023-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1023-3

CE-1023-3.1

Projets approuvés par la Commission des études

CE-1023-3.1

Le président mentionne que les projets approuvés par la Commission des études lors de sa dernière séance (soit les projets relatifs à la création d'un programme de Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.), et à la modification au programme de Baccalauréat en architecture

de paysage, à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement) ont été transmis au vice-provost et vice-recteur—Planification, aux fins de leur autorisation.

CE-1023-3.2            Classification CLARDER            CE-1023-3.2

Le président donne la parole au registraire pour la présentation d'éléments d'information sur le dossier relatif à la classification CLARDER des cours. M. Pierre Chenard explique que le MELS ayant techniquement levé le moratoire concernant la classification CLARDER, qui avait cours depuis 2007-2008, il a été possible pour l'Université de transmettre cette classification dans le délai prévu; il rappelle que les universités avaient jusqu'au 22 mai pour transmettre leurs demandes de modifications relatives à cette classification des cours. L'étude de ce dossier par le Ministère est toujours en cours, et on ne dispose pas d'information sur les modalités de traitement qui seront appliquées en regard des dernières modifications transmises.

CE-1023-4            INFORMATION ET QUESTIONS            CE-1023-4

CE-1023-4.1            Affectation aux études supérieures            CE-1023-4.1

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP indique que, lors de sa dernière séance, le Conseil de la Faculté des études supérieures—CONFESP a adopté le document intitulé *Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures*. La vice-rectrice adjointe explique que dans le contexte de la réorganisation des études supérieures au cours des dernières années, on a constaté la nécessité de moderniser les modalités relatives à l'affectation aux études supérieures. Un groupe de travail a été mis sur pied et a préparé le document qui a été récemment adopté par le CONFESP. De manière générale, il en résulte que, pour les professeurs et les chercheurs de carrière, l'affectation aux études supérieures ne sera plus nécessaire pour l'enseignement de cours, mais sera réservée aux activités d'encadrement. Dans certains cas, une affectation sera effectuée, à la demande du responsable budgétaire. Pour certaines situations, un processus de désaffectation a été prévu. Pour les professeurs qui appartiennent à d'autres catégories que celle de professeur de carrière (par exemple, professeurs invités ou de clinique) mais qui exercent des activités d'encadrement aux études supérieures, une procédure d'affectation pourra être appliquée, en fonction de la compétence et de l'expertise en recherche. Par ailleurs, des modalités ont été prévues pour les situations où des professeurs qui encadraient des étudiants aux études supérieures quittent l'Université; selon les cas, ces modalités seront appliquées selon diverses formules, par exemple par un comité de suivi ou par une codirection.

Le président souligne que l'adoption de ce document par le CONFESP permet de concrétiser une étape significative en regard des processus relatifs aux études supérieures.

CE-1023-4.2            Résultats des admissions et des inscriptions            CE-1023-4.2

Le président donne la parole au registraire. M. Pierre Chenard présente des données récentes relativement aux résultats des admissions et des inscriptions. Les tendances observées au début du processus semblent se maintenir. Ainsi, pour les admissions, les résultats relatifs au trimestre d'automne 2009 présentent des indicateurs positifs. Les données relatives aux inscriptions qui sont disponibles à cette date montrent une augmentation, comparativement aux résultats observés à la même période l'année dernière. Les dossiers reçus ont été traités au premier cycle; un petit nombre de dossiers reste à traiter aux cycles supérieurs. Les résultats relatifs au trimestre d'été 2009 montrent une légère croissance comparativement à l'année précédente.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui ne peut assister à la séance, mais qui a transmis, par courriel, la question suivante : dans plusieurs programmes, on retrouve, pour les critères d'admission, les critères suivants : *posséder une connaissance suffisante du français écrit et parlé, et posséder une connaissance suffisante de l'anglais écrit*. Mme Brochu s'informe des modalités d'évaluation qui sont appliquées en regard de ces critères, et si un examen d'admission est appliqué. Si tel est le cas, quelle est la moyenne

acceptable. Par contre, si aucune évaluation n'est appliquée, elle s'informe des raisons d'indiquer ces exigences parmi les critères d'admission.

Le vice-recteur adjoint aux études explique que, par définition, un critère formulé dans ce cadre devrait faire l'objet d'une évaluation. Il indique qu'il vérifiera les modalités d'évaluation qui sont appliquées.

Le président mentionne que la question présentée renvoie à la situation de différents critères d'admission qui sont définis pour les programmes. Il précise que dans le cadre du projet PGI, on a commencé à répertorier les différents critères et exigences faisant l'objet de conditions d'admission dans les programmes. Cet aspect est inscrit dans le chantier académique pour l'année 2009-2010.

CE-1023-5                      COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES                      CE-1023-5  
- Recommandations relatives à la nomination de membres à la  
Sous-commission du premier cycle, à la Sous-commission des études  
supérieures, et au Conseil des études de premier cycle

---

A-33/1023<sup>o</sup>/690

Le président présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relatives à des nominations de comités de la Commission, consignées au document A-33/1023<sup>o</sup>/690.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

à la Sous-commission du premier cycle : M. Xavier Fabian, étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2010;

au Conseil des études de premier cycle : M. Xavier Fabian, étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2010;

à la Sous-commission des études supérieures : M. Daniel Lamontagne, vice-doyen de la Faculté de pharmacie, comme membre, pour un second mandat de deux ans échéant le 30 juin 2011; et M. Pascal Lamblin, étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, et M. David D'Arrisso, étudiant au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membres étudiants pour un mandat d'un an, échéant le 30 juin 2010.

En réponse à une question, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures indique qu'en raison de la fin du mandat de Mme Nicole Dubreuil comme vice-doyenne de la FESP, ce poste sera comblé éventuellement à l'automne prochain.

Le président informe la Commission que le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire-CNAU s'est penché sur la composition de la Commission des études et prévoit recommander l'augmentation du nombre de postes réservés à des membres professeurs.

CE-1023-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1023-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.8.

Pour la présentation des points 6.1 et 6.2 : la Commission reçoit M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine.

Pour la présentation du point 6.3 : la Commission reçoit Mme Chantal Dumoulin, professeure adjointe de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente le projet inscrit au point 6.4.

Pour la présentation des points 6.5 à 6.7 : la Commission reçoit Mme Francine Gratton, vice-doyenne aux cycles supérieurs et à la recherche de la Faculté des sciences infirmières.

En l'absence de la représentante de l'École HEC Montréal, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP présente le projet inscrit au point 6.8.

CE-1023-6.1

Faculté de médecine  
Département de biochimie

CE-1023-6.1

- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie); création des options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*

---

A-33/1023<sup>o</sup>/681

Pour cette délibération ainsi que pour la suivante, la Commission reçoit M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine.

La modification au programme de M.Sc. (biochimie) comporte, principalement, la création des options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico* pour la modalité avec mémoire, ainsi que la modification aux cours du répertoire, afin de mieux adapter leurs contenus à la formation en laboratoires de recherche. La création des options permettra d'actualiser les contenus et l'évolution de la formation et de la discipline, et de rendre compte de cette évolution, ainsi que des expertises développées à l'Université dans ces domaines. Des modifications sont apportées au cheminement de la modalité avec stage, afin d'assurer une meilleure préparation des étudiants à la formation pratique et au stage. Trois nouveaux cours sont créés en lien avec des contenus en génomique et en interactions macromoléculaires. La présentation du projet de modification réfère au document d'accompagnement, qui explicite la structure du programme modifié ainsi que l'historique et la justification du projet de modification (pages 1 à 4). La structure du programme modifié est explicitée au tableau B (pages B-1 à B-4).

M. André Ferron présente un avis favorable au projet présenté, considérant notamment l'évolution importante la discipline.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie) et la création des options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*, au Département de biochimie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/681.

CE-1023-6.2 Faculté de médecine CE-1023-6.2  
Département de biochimie  
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme  
de M.Sc. (bio-informatique)

---

A-33/1023<sup>e</sup>/682

La modification au programme de M.Sc. (bio-informatique) vise principalement à assurer une plus grande flexibilité dans le choix des cours du bloc d'intégration, et à intégrer 11 cours de différentes disciplines dans les blocs de cours à option. Des aménagements sont également apportés à la structure du programme, laquelle comporte une modalité avec mémoire et une modalité avec stage et rapport. La justification des modifications apportées est explicitée dans le document d'accompagnement (pages 2, 3). La structure du programme modifié est présentée au tableau B (pages B-1 à B-3).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (bio-informatique), au Département de biochimie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1023<sup>e</sup>/682.

La Commission remercie M. Baron pour sa présentation des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

CE-1023-6.3 Faculté de médecine CE-1023-6.3  
École de réadaptation  
- Création d'un Microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne

---

A-33/1023<sup>e</sup>/683

La Commission reçoit Mme Chantal Dumoulin, professeure adjointe à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine.

Le Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne vise à développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées (hommes et femmes, enfants, adultes et clientèles neurologique et gériatrique), et ce, en regard d'une pratique physiothérapeutique éthique qui s'appuie sur des données probantes. La présentation réfère notamment à l'historique décrit dans le document d'accompagnement. La structure du microprogramme est présentée au tableau B du document; celui-ci comporte également la description des six cours obligatoires créés pour le microprogramme.

M. Najib Lairini se fait le porte-parole de Mme Michèle Brochu, qui a transmis des questions par écrit (courriel) sur ce projet. Une première question porte sur les ressources nouvelles demandées pour le Microprogramme; Mme Brochu demande combien de personnes seront engagées et à quel titre (chargé de cours, professeur, chercheur, etc.). La deuxième question porte sur les possibilités de collaboration avec l'équipe responsable du Microprogramme et celle de la clinique uro-gynécologique mise sur pied à l'Hôpital Saint-Luc. La troisième question porte sur l'opportunité d'implanter le Microprogramme dans le contexte financier actuel et considérant la possibilité que l'on ne dispose pas des ressources nécessaires pour en assurer la qualité.

Relativement aux première et troisième questions transmises par Mme Brochu, le président indique que ces aspects ne concernent pas le mandat de la Commission des études, et sont traitées au niveau du vice-rectorat-Planification et, s'il y a lieu, du Comité de la planification. Il donne la parole à Mme Dumoulin pour répondre à la deuxième question.

Mme Dumoulin précise que des modalités de collaboration ont été envisagées avec la clinique uro-gynécologique de l'Hôpital Saint-Luc, notamment par la participation des étudiants à des activités de clinique et par la prestation d'enseignements par le chercheur responsable de cette clinique ainsi que des résidents. Ces collaborations sont développées dans un contexte d'interdisciplinarité.

En réponse à une question, Mme Dumoulin mentionne que les cours seront donnés selon des modalités variées, tant le jour que le soir ou durant les fins de semaine. On s'est également assuré de la disponibilité des locaux pour les activités d'enseignement.

La Commission remercie Mme Dumoulin pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne, à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/683.

M. André Ferron mentionne que la formation assurée par ce microprogramme s'inscrit dans une perspective de formation continue, en s'adressant principalement à des personnes en exercice. Par ailleurs, des étudiants du programme de Maîtrise peuvent également suivre ce microprogramme dans le cadre d'une formation complémentaire. Considérant ces deux catégories de clientèles, M. Ferron s'informe de la possibilité d'examiner les modalités de financement des programmes de formation professionnelle continue.

Le président convient de cette problématique, qui pourra être examinée par le sous-comité sur la formation continue piloté par le vice-recteur adjoint aux études.

CE-1023-6.4

Faculté des sciences de l'éducation  
Département de psychopédagogie et andragogie  
- Création d'un microprogramme « Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers »

CE-1023-6.4

---

A-33/1023<sup>o</sup>/684

Le microprogramme proposé en « Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers » vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire; le programme propose ainsi une démarche de perfectionnement, fondée sur les connaissances scientifiques concernant l'adolescence, la transition scolaire et les besoins particuliers de certains élèves, notamment sur le plan des apprentissages et de la socialisation. Le microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires de deuxième cycle, et est constitué de 7 nouveaux cours. La formation comportera la réalisation d'un projet d'intervention en SATS (soutien à la transition scolaire). La présentation réfère à l'historique et au contexte du projet, explicités dans le document d'accompagnement. La problématique de la transition scolaire constitue une préoccupation importante de la Commission scolaire de Montréal. En regard de ce microprogramme, la Faculté des sciences de l'éducation travaille en collaboration avec la Table de concertation sur la formation continue, et pourra bénéficier d'une enveloppe prévue pour des développements en formation continue.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme « Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers », au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/684.

CE-1023-6.5 Faculté des sciences infirmières CE-1023-6.5  
- Création d'un microprogramme « Développement des pratiques infirmières »  

---

A-33/1023<sup>o</sup>/685

Pour cette délibération, ainsi que pour les délibérations CE-1023-6.6 et 6.7 suivantes, la Commission reçoit Mme Francine Gratton, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche de la Faculté des sciences infirmières.

Le microprogramme proposé en « Développement des pratiques infirmières » vise à permettre aux infirmières d'optimiser leur pratique professionnelle en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel. Le microprogramme comporte 13 crédits de cours obligatoires et est constitué de cinq nouveaux cours. Les cours du microprogramme seront intégrés à deux options du programme modifié de M.Sc.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme « Développement des pratiques infirmières », à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/685.

CE-1023-6.6 Faculté des sciences infirmières CE-1023-6.6  
- Modification à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire « Pratique infirmière avancée »; modification du libellé pour « Soins spécialisés »  

---

A-33/1023<sup>o</sup>/686

La modification au programme de Diplôme complémentaire « Pratique infirmière avancée » comporte principalement des réaménagements à la structure (en concordance avec des modifications concernant le programme de M.Sc.), ainsi que la modification du libellé du Diplôme pour celui de « Soins spécialisés ». La modification à la structure s'accompagne de la création d'un nouveau cours, afin de remplacer un cours jusqu'alors offert par l'Université et qui était suivi par visioconférence par les étudiantes de la FSI.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire « Pratique infirmière avancée », ainsi que la modification du libellé pour « Soins spécialisés », à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/686.

CE-1023-6.7

Faculté des sciences infirmières

CE-1023-6.7

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières)

---

A-33/1023<sup>o</sup>/687

La modification au programme de M.Sc. (sciences infirmières) vise à actualiser le programme et à améliorer la formation des infirmières tout en tenant compte des besoins en santé (personnes, familles, communautés) et des attentes des milieux de pratique. La modification porte sur l'ensemble du programme et des options qu'il comporte. Ainsi, des modifications sont apportées à la structure des quatre options du programme, et le titre de deux options est modifié (l'option « Pratique infirmière avancée » devient l'option « Soins spécialisés » et l'option « Formation en soins infirmiers » devient l'option « Formations en sciences infirmières »). Les modifications au répertoire de cours comportent la révision de 7 cours et la création de 14 nouveaux cours. Le projet de modification proposé comporte un cadre intégrateur pour les divers programmes offerts au deuxième cycle des études supérieures, de façon à établir des passerelles entre les microprogrammes et le programme de Maîtrise. La présentation réfère au document d'accompagnement, qui explique le contexte du projet de modification et du cadre intégrateur (pages 2 à 7). La structure du programme modifié est décrite aux tableaux B relatifs à chacune des quatre options du programme. Des précisions sont apportées sur les objectifs du programme modifié (pages 9, 10), et sur l'approche pédagogique qui a été envisagée pour le programme.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures signale que la réserve énoncée en regard de la recommandation de la Sous-commission des études supérieures peut être retirée. Elle explique que pour le cours concerné par cette remarque, des vérifications ont été effectuées auprès de la direction de l'École de santé publique—ESPUM. Un cours sera ainsi développé par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières, et ce cours sera offert ultérieurement aux étudiants de l'ESPUM.

Le doyen de la Faculté de droit observe qu'un des objectifs de la modification concerne la formation des infirmières en pratique avancée. Considérant les compétences développées par cette formation, il s'informe de la situation de ces infirmières dans le système de santé ainsi que des autres débouchés professionnels en formation et en recherche qui leur sont ouverts.

Mme Gratton explique que ces formations répondent à des besoins existants dans le système de santé. Elle précise toutefois que la situation des infirmières praticiennes constitue un dossier particulier, dont elle explique quelques enjeux. Sur cette question, le président mentionne que le Gouvernement annoncera prochainement des mesures relatives à cette spécialisation; il signale l'importance de l'Université de se positionner en regard de cette formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/687.

Au terme de la présentation des trois projets concernant la Faculté des sciences infirmières, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures souhaite féliciter la FSI pour cet important travail de refonte mené depuis un an. Pour sa part, Mme Gratton remercie la FESP de son appui et de sa collaboration à la préparation de ces projets.

La Commission remercie Mme Gratton pour la présentation des projets inscrits aux points 6.5, 6.6 et 6.7; Mme Gratton quitte la séance.

CE-1023-6.8 HEC Montréal CE-1023-6.8  
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du  
programme de MBA (administration des affaires)

---

A-33/1023<sup>e</sup>/688

Les modifications au programme de MBA (administration des affaires) portent principalement sur le répertoire de cours, et proposent la modification et la création de nouveaux cours afin de tenir compte des changements survenus dans le milieu des affaires, de développer des cours d'habileté de gestion et de leadership, d'assurer des contenus liés à l'international, et de consacrer la dernière étape de la formation à des cours portant sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Les modifications à la structure du programme portent principalement sur l'étape 4 (remplacement de la thématique par des cours axés sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de MBA (administration des affaires), à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1023<sup>e</sup>/688.

CE-1023-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1023-7

Le vice-recteur adjoint aux études fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire présente le projet inscrit au point 7.1; pour cette présentation, la Commission reçoit : M. André Vrins, vice-doyen de cette Faculté.

Le représentant de l'École Polytechnique présente le projet inscrit au point 7.2; pour cette présentation, la Commission reçoit : M. Aouni A. Lakis, professeur titulaire au Département de génie mécanique de cette École.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 7.3; pour cette présentation, la Commission reçoit : M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine.

CE-1023-7.1 Faculté de médecine vétérinaire CE-1023-7.1  
- Création du programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments

---

A-33/1022<sup>e</sup>/679, 679.1

La Commission reçoit M. André Vrins, vice-doyen de la Faculté de médecine vétérinaire.

Le programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments s'inscrit en regard d'un projet de création d'un certificat et d'une maîtrise professionnelle en santé publique vétérinaire. Ces domaines étant en émergence, ils nécessitent des compétences professionnelles croissantes afin de répondre aux normes nationales et internationales, ainsi qu'aux attentes de la société. Le programme de Certificat permettra également de bonifier l'offre de cours dans ce domaine. L'aspect « technologie » du programme englobe, par définition, toutes les étapes de transformation des aliments. L'aspect « innocuité » reporte aux questions liées à l'hygiène, à la salubrité, à l'analyse du risque et à l'assurance de qualité, exigées dans toutes les phases de transformation et aboutissant à la commercialisation des produits carnés. En regard de cette offre de formation, la Faculté de médecine vétérinaire se présente comme un centre d'excellence et d'expertise reconnu dans ce domaine, et bénéficie d'une situation privilégiée, par sa participation à la technopole agroalimentaire de la ville de Saint-Hyacinthe, et par la présence de la Chaire en recherche et salubrité des aliments. Le programme comporte 30 crédits, répartis selon un bloc de

cours obligatoires (14 crédits, dont 10 crédits de cours et 4 crédits attribués à des travaux dirigés), un bloc de cours à option (8 crédits) et un bloc de stages optionnels (8 crédits); la structure du programme est décrite à la page S-1 du document d'accompagnement. Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. On souligne le fait que ce programme répond à un besoin sociétal important ainsi qu'à des besoins de formation dans ce domaine d'expertise. La présentation réfère également à la mise en contexte et à la justification du projet, explicitées dans le document d'accompagnement (page 1). Le document comporte également la liste et la description des cours spécifiques au programme.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les formations semblables ou équivalentes qui sont offertes dans d'autres universités québécoises; on signale que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université reste la seule à offrir une formation dans l'expertise relative à l'innocuité des viandes et produits carnés.

La Commission remercie M. Vrins pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments, au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/679.

CE-1023-7.2	École Polytechnique	CE-1023-7.3
	- Création d'un programme de Baccalauréat en ingénierie : Génie aérospatial	
<hr/>		
	A-33/1022 <sup>o</sup> /680, 680.1	

La Commission reçoit M. Aouni A. Lakis, professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'École Polytechnique.

Le programme de Certificat en bâtiment durable propose une formation sur les technologies liées aux bâtiments durables, notamment par l'acquisition de compétences de base en regard de la réalisation et de la gestion des bâtiments durables. Le programme s'adresse principalement aux décideurs et aux gestionnaires professionnels qui travaillent dans le domaine technique du bâtiment et qui souhaitent acquérir ou approfondir leurs connaissances dans le domaine du développement durable dans les bâtiments; le programme pourra également intéresser les professionnels de la conception des bâtiments (technologues, architectes, ou ingénieurs). La structure du programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, et 6 crédits de cours aux choix (pages 23 à 27 du document de présentation). La présentation réfère au document de présentation, notamment sur l'historique et la justification du programme proposé (pages 5 à 11), sur les objectifs généraux et spécifiques du programme (pages 12 à 21), sur les orientations, les modalités de cheminement et les activités de formation (pages 16 à 33) et sur les collaborations qui seront actualisées avec le secteur de l'industrie aéronautique québécoise dans le cadre de ce programme. Des passerelles ont également été prévues pour les étudiants du programme de DEC *Technique de construction aéronautique*, offert par l'École nationale d'aérotechnique.

Conformément au rapport de la Sous-commission du premier cycle qui accompagne sa recommandation en regard du programme proposé, on prend note que le titre du cours Z-920 sera modifié comme suit : *Travail en équipe et leadership en ingénierie*.

En réponse à une question, M. Lakis explique les raisons pour lesquelles on a conservé le terme « aérospatial » dans le titre du programme, notamment en raison des liens avec l'industrie aéronautique, et en raison des contenus de formation, lesquels comportent une certaine proportion de contenus en aérospatiale (partagés avec des contenus en aéronautique).

Le représentant de l'École Polytechnique explique le contexte du cheminement du projet qui a fait que celui-ci est présenté à la Commission des études après avoir été acheminé au Comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ. À la suite d'interventions sur cette question, le président observe que selon la séquence habituelle, les projets de création de programmes sont présentés à la Commission des études préalablement à leur transmission à la CREPUQ. Dans l'éventualité où le comité de la CREPUQ demanderait que soient apportées des modifications significatives au projet, celui-ci devrait être ramené à la Commission des études.

La Commission remercie M. Lakis pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat en ingénierie : Génie aérospatial, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1023<sup>e</sup>/680.

CE-1023-7.3

Faculté des arts et des sciences  
Département de biochimie

CE-1023-7.3

- Refonte du programme de Baccalauréat spécialisé en biochimie

---

A-33/1023<sup>e</sup>/689

La Commission reçoit M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine.

La refonte du programme de Baccalauréat en biochimie se pose en fonction de la définition et de la perception de la discipline de la biochimie, ainsi que de l'évolution de cette discipline en recherche fondamentale et appliquée, laquelle a présenté des transformations importantes au cours des dernières années, donnant lieu à plusieurs développements disciplinaires (séquençage des génomes, protéomique, mécanismes moléculaires et cellulaires, etc.). Ainsi, une redéfinition du programme a été envisagée afin de déterminer une formation qui permette d'appréhender les interrelations étroites entre la biochimie et les diverses orientations de la recherche biomédicale et les sciences de la vie. Dans cette perspective, les modifications ont porté principalement sur la structure du programme —notamment par la définition de trois orientations (*Biochimie*, *Médecine moléculaire* et *Génétique et génomique humaine*), pour lesquelles on maintient le cheminement *honor* déjà existant—, sur le répertoire de cours —adapté et réaménagé en fonction des orientations créées—, et sur la modification du titre du programme de manière à ce que celui-ci rende compte de l'actualisation de la discipline et du programme. La présentation réfère à l'historique et à la justification du projet, décrits aux pages 1 à 4 du document d'accompagnement. La structure du programme modifié comporte 59 crédits de cours obligatoires communs aux trois orientations, trois orientations comportant de 22 à 23 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix (tableaux S-1 à S-7).

M. Baron souligne la collaboration de la Faculté des arts et des sciences —dont le vice-décanat aux études de premier cycle, le Département de chimie et le Département de sciences biologiques— dans le développement du projet de modification, ainsi que la collaboration du Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine.

Le vice-recteur adjoint aux études mentionne que le Collège des médecins du Québec a donné un avis favorable quant à la nouvelle appellation du programme.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences se réjouit de l'aboutissement du projet présenté, lequel comporte des compétences qui sont partagées par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine. La préparation de ce projet a donné lieu à un travail intensif, et a finalement présenté des résultats qui ont paru satisfaisants à l'une et à l'autre des deux Facultés

concernées. Le doyen précise que ce processus a également permis de découvrir des possibilités de collaboration entre les deux Facultés. Il félicite M. Baron pour sa ténacité et son leadership.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de Baccalauréat spécialisé en biochimie — comportant la création des orientations *Biochimie*, *Médecine moléculaire* et *Génétique et génomique humaine*, ainsi que la modification de l'appellation du programme pour celle de *B.Sc. Biochimie et médecine moléculaire*—, à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1023<sup>o</sup>/689.

La Commission remercie M. Baron pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1023-8      AFFAIRES DIVERSES      CE-1023-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1023-9      PROCHAINES SÉANCES      CE-1023-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 6 octobre 2009, à 14 heures.

CE-1023-10      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1023-10

Le président souligne la grande diversité des disciplines concernées par les projets qui ont été présentés à la réunion d'aujourd'hui et la richesse dont témoigne cette diversité.

La séance est levée à 16 heures 05.

Adopté tel que modifié le 20 octobre 2009 – délibération CE-1024-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier